

Décembre
2014



AVIS

à la population de Quincy-Voisins

Une belle cérémonie du 11 novembre dans le cadre du centenaire avec une forte mobilisation des enfants

► La situation des collectes de tri pour notre commune



P.2

► Des nouvelles de l'église



P.4

► Travaux de voiries



P.4

En matière de tri des déchets, ne relâchons pas nos efforts !



Ce logo rappelle que la ville de Quincy-Voisins rejette l'accord général sur le commerce et les services (AGCS) qui prévoit la privatisation des services publics.

En matière de tri des déchets, la commune de Quincy-Voisins se place en bonne position parmi les communes de même taille dans la Communauté de Commune du Pays Créçois : ne relâchons pas nos efforts ! Le geste tri de chaque citoyen est primordial. Il influe directement sur notre environnement et nos finances !



**Trier, c'est toute une éducation !
Nos jeunes sont là pour nous le rappeler !**

Les derniers chiffres montrent une réelle implication des habitants concernant la valorisation des déchets.

Comparatif du coût par habitant de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) pour l'année 2013 :

| | |
|----------------------------|-----------------|
| Quincy-Voisins : | 107,46 € |
| Crécy-la Chapelle : | 145,43 € |
| Esbly : | 134,63 € |

Sur les trois dernières années, la collecte d'ordures ménagères est en diminution.

| | |
|----------------------------|----------------------|
| 2012 : | 239,8 kg/hab |
| 2013 : | 238 kg /hab |
| 2014 (estimation) : | 237,1 kg /hab |

Cela s'explique par les bons chiffres des autres collectes qui valorisent les déchets pour les recycler.

La collecte sélective (tous les déchets du bac bleu) est de :

| | |
|----------------------------|------------------------------------|
| 2012 : | 65,2 kg/hab soit 335 tonnes |
| 2013 : | 63,3 kg/hab soit 327 tonnes |
| 2014 (estimation) : | 63,2 kg/hab soit 327 tonnes |

En 2006, le résultat de la collecte sélective était de 296 tonnes ! Cette collecte est importante à

deux niveaux car elle permet d'alléger la poubelle d'ordures ménagères, et donc son coût, et de bénéficier de subventions par la société Eco-Emballages.

➔ Coût de la collecte des recyclables pour les 19 communes en 2014 : **453 900 euros (estimation)**

➔ Subvention prévue par Eco-emballages grâce à la revente des matériaux en 2014 : **342 789 euros**

Sur le plan environnemental, trier ses déchets est capital, cela permet d'incinérer moins de déchets et d'améliorer la qualité de l'air. Chaque petit geste, c'est quelques kilos en moins de déchets, de l'air plus pur ! En modifiant nos habitudes pour éviter les gaspillages, chacun de nous peut faire maigrir sa poubelle et inciter les industriels et les distributeurs à commercialiser des produits sans suremballages.

La collecte du verre est stable :

| | |
|-----------------------|---------------------|
| 2012 : | 24,1 kg /hab |
| 2013 et 2014 : | 25,5 kg/hab |



Cette collecte pourrait encore être améliorée car la moyenne française sur ce point est de 31kg par an et par habitant. Comme pour la collecte sélective, elle permet de réduire le tonnage des ordures ménagères et permet de bénéficier

de subventions liées à la revente du verre. C'est de nous, habitant, premier maillon de la chaîne du recyclage, dont dépend la quantité mais aussi la qualité du verre collecté. En mettant les verres d'emballages utilisés dans les bacs ou conteneurs à verre, nous sommes assurés qu'il sera recyclé à 100 % et à l'infini.

Attention seuls les verres d'emballage peuvent être recyclés, c'est à dire : les bouteilles, pots, bocaux et flacons. Les bocaux avec monture métallique (type le Parfait) sont également recyclables et rien d'autres. Le tri du verre permet chaque année au SMITOM du Nord Seine et Marne de reverser un don à la Ligue Contre le Cancer.

Il reste cependant des points à améliorer : Les collectes dites « non subventionnées » ont également progressé, ce qui pourra impacter la Taxe d'Enlèvement des Ordures ménagères. (collecte des déchets verts et des encombrants)

La collecte des déchets verts est stable :

| | |
|---------------|---------------------|
| 2012 : | 98,1 kg /hab |
| 2013 : | 97,5 kg /hab |
| 2014 : | 97,6 kg /hab |

Afin de réduire le nombre des sacs commandés (prix d'un sac de déchets verts à l'unité : 0.304 € TTC), il est important de promouvoir le compostage à domicile. La commune commande 60 000 sacs. Ce chiffre peut diminuer grâce aux efforts de chacun. La commune souhaite d'ailleurs limiter le nombre de sacs distribués pour les grandes propriétés afin d'inciter au compostage. Les composteurs sont vendus par le SMITOM au prix de 15 € pour les habitants du territoire du Pays Créçois (contre 22 euros sur le reste de la Seine et Marne). Des formations gratuites sont dispensées par le SMITOM sur simple inscription : **01.60.44.40.04**

La collecte des extra-ménagères est en augmentation :

| | |
|---------------|--------------------|
| 2012 : | 24,8 kg/hab |
| 2013 : | 26,9 kg/hab |
| 2014 : | 27 kg/hab |



Les biens d'équipement qui font notre confort matériel provoquent chaque année une augmentation des déchets. Les encombrants représentent 45 kg de déchets par an et par habitant, dont 16 kg de déchets d'équipements électriques et électroniques (appareils électroménagers, audiovisuels) contenant des produits dangereux.

Attention aux objets que vous déposez sur votre trottoir : tout n'est pas accepté, notamment les peintures et solvants, les déchets liés à l'activité de bricolage tels que moquettes, tapis, gravats, pierres, briques, tuiles, fenêtres, portes, plaques fibro, lavabos, baignoires, wc, chauffe-eau, ballons d'eau chaude, fils de fer, grillages, batterie auto, etc... devront être portés en déchèterie.

Et ce qui n'est pas pris lors de la collecte des encombrants doit être rentré chez vous dès le lendemain sous peine d'amende. Le trottoir ne peut être assimilé à une déchèterie.

Des questions à se poser avant d'acheter et de jeter :

A l'achat : en ai-je l'utilité ?

Pour une utilisation occasionnelle, peut-être plus rentable, par exemple pour les véhicules ou les outillages : perceuse, décolleuse, nettoyeur haute pression, débroussailluse

A l'usage : quel est le coût réel de cet équipement ?

Les appareils de bonne qualité et de longue durée coûtent plus cher à l'achat mais offrent des économies d'énergie et d'entretien. Le coût moyen de fonctionnement d'un réfrigérateur pendant dix ans représente autant que son prix d'achat.

Avant de s'en débarrasser : ce matériel est-il réparable et réutilisable ?

Offrir une seconde vie aux biens dont on n'a plus l'utilité, c'est facile en les réparant, en les rénovant, ou en les donnant à une association d'insertion ou à un bricoleur. Pensez aussi à les revendre dans une brocante ou un vide-grenier !

Les autres déchets dangereux

Les médicaments périmés doivent être rapportés en pharmacie. Les produits de bricolage et de nettoyage (peintures, solvants, vernis), les huiles de vidange, les pneus, les ampoules et lampes halogènes doivent être déposés dans une déchèterie.

Les piquants coupants

Il est absolument interdit par la loi de mettre ce type de déchets dans la collecte sélective ! Ces déchets que l'on trouve parfois dans les poubelles d'ordures ménagères ou même dans les bacs de tri sélectif, représentent un risque de blessure et d'infection pour les agents chargés de la collecte et du traitement des déchets.

En partenariat avec les pharmacies de la commune, la municipalité de Quincy-Voix a mis en place depuis septembre 2008 un système gratuit de collecte et de traitement des déchets « piquants-coupants » pour les malades en traitement. Ces déchets piquants coupants, après avoir été collectés par la société « Service Action Santé », seront éliminés selon la réglementation au centre incinérateur agréé de Créteil.

Le pharmacien est un acteur essentiel dans cette opération. Il vous donnera toutes les informations nécessaires pour bien utiliser ce service. A votre demande, il vous remettra :

- Une boîte de collecte des aiguilles usagées
- Le guide de l'utilisateur

Les 12 déchèteries du territoire

Le SMITOM du Nord Seine et Marne dispose aujourd'hui d'un réseau de 12 déchèteries, toutes accessibles aux usagers résidant sur son territoire.

Pour tout savoir sur les déchèteries du territoire :

- localisation, horaires d'hiver et d'été, plan d'accès...

Depuis le 1er novembre, les horaires d'hiver sont appliqués dans l'ensemble des déchèteries.

Toutes les déchèteries sont ouvertes les dimanches et jours fériés* le matin.

* Exceptés le 1er janvier, 1er mai et 25 décembre

Pour plus de renseignements n'hésitez pas à vous rendre sur le site du SMITOM :

<http://www.smitom-nord77.fr/>

Une belle cérémonie du 11 novembre dans le cadre du centenaire



Mardi 11 novembre, sous un soleil radieux, la commémoration du 96^{ème} anniversaire de l'Armistice de 1918 a été célébrée dignement avec une remarquable implication de tous les élèves des écoles de notre commune.

La cérémonie a respecté le protocole : dépôt de gerbes des associations des Anciens Combattants, du Souvenir Français, de la municipalité, de la compagnie d'arc, des Familles Rurales, le discours du Maire Jean-Jacques JEGO et du président des anciens combattants, Monsieur Henri DECOTTE.

Un grand merci aux cadets du Centre d'intervention de St Germain, aux porte-drapeaux, aux officiels, à la chorale des Fous Chantants, aux nombreux enfants et à leurs enseignants, réunis en ce jour commémoratif de l'Armistice afin de rendre un hommage solennel à tous ceux « Morts pour la France ».

130 enfants réunis de trois écoles (Dixmeresse, Prévert et Forestière) ont chanté *la Marseillaise*, *le soldat* de Florent Pagny. La chorale des Fous Chantants après avoir accompagné les enfants, a interprété *La Madelon* (chant populaire de cette époque).



Saluons le travail des enfants et de leurs enseignants qui ont répété ces chants au gymnase pour une belle cérémonie.



Non aux déchèteries sauvages !

Avec nos remerciements : Photo prise par M.Couhault lors d'une randonnée sur nos chemins seine-et-marnais.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 28 novembre 2014

Consultable en Mairie ou retrouvez le en intégralité sur le site internet :

<http://www.quincy-voisins.com/pages/vie-municipale/comptes-rendus-du-conseil-municipal/>

Des nouvelles de l'église Saint Denis de Quincy-Voisins

La souscription publique débutée le 17 juillet 2014 en collaboration avec la Fondation du Patrimoine a rapporté à ce jour la somme de 6 260 €, dons des Quincéens majoritairement, particuliers et entreprises.

Nous sommes loin du compte mais nous tenons déjà à remercier ceux qui participent à la sauvegarde de notre église.

Il faut continuer de se mobiliser autour de ce projet de restauration et pour cela continuer à faire des dons auprès de la Fondation du Patrimoine (bon de souscription disponible en mairie ou sur le site www.fondation-patrimoine.org/1581)

Pour les particuliers, le don est déductible soit :

- ▶ De l'impôt sur le revenu à hauteur de 66 % du don (dans la limite de 20 % du revenu imposable). Un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôts
- ▶ De l'impôt sur la fortune à hauteur de 75 % du don (dans la limite de 50 000 €, limite atteinte lorsque le don est de 66 666 €). Un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôts.

Pour les entreprises, le don est déductible :

- ▶ De l'impôt sur les sociétés à hauteur de 60 % du don (dans la limite de 5% du chiffre d'affaires). Un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôts

Merci d'apportez votre soutien à cette restauration !

La liste « 100 % Quincéens » n'a pas transmis sa contribution pour le mois de décembre 2014

lettre d'un habitant

*Ensemble,
L'église dort depuis quelques années
mais ce n'est pas son dernier sommeil !
A Quincy-Voisins, il y a du dynamisme,
beaucoup y participent et il faut bien
savoir que la Municipalité a des limites
dans ses subventions.
La restauration totale de son église pèse
trop lourd sur le budget de la commune.
L'oeuvre de cette église a été à l'époque
un effort considérable de nos ancêtres
avec des moyens très inférieurs aux
nôtres qu'ils soient matériels ou finan-
ciers.
La majeure partie des cérémonies passe
par l'église de la commune et non par les
églises des communes voisines.*

*Ensemble, nous voulons participer au
budget de la commune et retrouver notre
indépendance et notre fierté.*

Raymond Blanchet

Inscrivez-vous sur les listes électorales avant le 31 décembre

- ▶ **Deux élections sont prévues en 2015 :**
Les élections départementales et régionales



Pour pouvoir voter en 2015, vous devez être inscrit sur les listes électorales avant le 31 décembre 2014.

- ▶ **Inscription à la Mairie :**

Pour s'inscrire sur les listes électorales, merci de vous présenter muni d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois et de votre carte nationale d'identité ou de votre passeport (valide ou périmé depuis moins d'un an).

- ▶ **Inscription par correspondance :**

Joindre la copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois ainsi que la copie recto-verso de votre carte nationale d'identité ou passeport valide ou périmé depuis moins d'un an. Adressez le tout à la Mairie, service élections, avant le 31/12/2014.

- ▶ **Changement d'adresse sur la commune :**

Merci de nous fournir votre carte nationale d'identité ou passeport ainsi qu'un justificatif de domicile de moins de 3 mois à votre nouvelle adresse pour que votre carte et les documents de propagande vous parviennent.



SITE OFFICIEL
DE LA COMMUNE DE QUINCY-VOISINS :
<http://www.quincy-voisins.com/>

Travaux d'enrobés RD 85 P

(rue René benoist, rue Pasteur et rue de Condé)

Le Conseil Général de Seine-et-Marne a effectué la réfection des enrobés du RD 85 P durant les quinze premiers jours d'octobre. Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise Jean Lefebvre (Chelles). Ils ont concerné une portion de voie de 2 kms environ. La commune a procédé à la mise à niveau des tampons et bouches à clefs qui lui incombait.



Les agents du CTM vont effectuer le marquage des places de stationnement tout prochainement.

Contrairement à la chaussée, les trottoirs sont à la charge de la commune. Le Conseil Général de Seine et Marne ne nous a prévenu que début septembre de son intention de refaire les enrobés. Nous ne pouvions financer en si peu de temps la réfection des trottoirs de cette voie. Nous tâcherons d'effectuer l'année prochaine, en régie (par nos employés communaux), la reprise des trottoirs dégradés.

*La Municipalité vous souhaite d'excellentes fêtes
de fin d'année*

